



**Élevages ovins viande
en Région Sud-Est (PACA / Drôme / Isère)**

Repères des coûts de production en ovin viande

ANNÉE 2023 POUR LA ZONE SUD-EST

L'essentiel

Le coût de production, c'est tout ce que l'éleveur dépense pour produire. Pour les ovins, il est rapporté au kg de carcasse d'agneau produit. Il est à mettre en rapport avec les produits de l'atelier.

Il inclut tous les frais nécessaires pour élever les animaux, les nourrir, les soigner, les loger, et rémunérer le travail.

C'est une approche économique de l'atelier qui permet d'évaluer sa rentabilité (elle doit être analysée en parallèle d'une approche technique). Le calcul est standardisé par une méthodologie développée par IDELE en lien avec les Chambres d'Agriculture.



CALCUL DU COÛT DE PRODUCTION : UNE DÉMARCHE PAR ÉTAPES

1) Détail des charges prises en compte dans le calcul du coût de production

- Achats d'aliments : concentrés et de fourrages, frais de mise en pension d'animaux
- Approvisionnement des surfaces : engrais, semences, produits phytosanitaires, ...
- Frais d'élevage : frais vétérinaires, achat de litière, frais de reproduction, identification, GDS, contrôle de performance, ...
- Mécanisation : travaux par tiers, carburants et lubrifiants, entretien du matériel, amortissement du matériel
- Bâtiments et installation : eau, électricité, gaz, entretien et location de bâtiments, amortissement des bâtiments et des installations
- Frais divers de gestion : assurances, frais de gestion, amortissements du matériel informatique, ...
- Foncier et capital : fermage et frais du foncier, frais financiers, rémunération des terres en propriété (au prix du fermage en vigueur) et du capital propre (au taux du livret A).
- Travail : salaires et charges salariales, rémunération du travail exploitant (à 2 SMIC par convention)

2) Détail des produits de l'atelier ovin

- Agneaux : toutes les ventes des animaux de l'année en vif et en carcasse (agneau de boucherie, maigre, vente de jeune reproducteur, ...)
- Autres produits : réformes, ventes de foin, fumier, laine
- Aides : aides couplées spécifiques à l'atelier (AO) + aides découpées DPB + 2nd pilier ICHN affectées au prorata des surfaces utilisées par l'atelier ovin (donc 100% pour un spécialisé).

3) le coût de production, un indicateur ramené à l'unité : production équivalente en agneaux

Avant même de calculer son coût de production, il est important de connaître ce qu'on produit. Pour cela, on détermine la production d'agneaux exprimée en équivalent kg de carcasse (kgC).

Afin de prendre en compte les différentes catégories de ventes : agneaux vendus en vif, en carcasse ou comme reproducteur, la formule de calcul retenue est la suivante :

$$\text{Production d'agneaux en équivalent kg carcasse} = \frac{\left[\begin{array}{l} \text{montant des ventes d'agnelles et d'agneaux (en vif ou en carcasse)} \\ - \text{montant des achats d'agneaux pour l'engraissement et les jeunes reproducteurs} \\ + \text{la valeur d'inventaire des agneaux et des agnelles présents en fin d'exercice} \\ - \text{la valeur d'inventaire des agneaux et des agnelles présents en début d'exercice} \end{array} \right]}{\text{prix moyen du kilo d'agneaux vendus en carcasse}}$$

4) Détermination du prix de revient

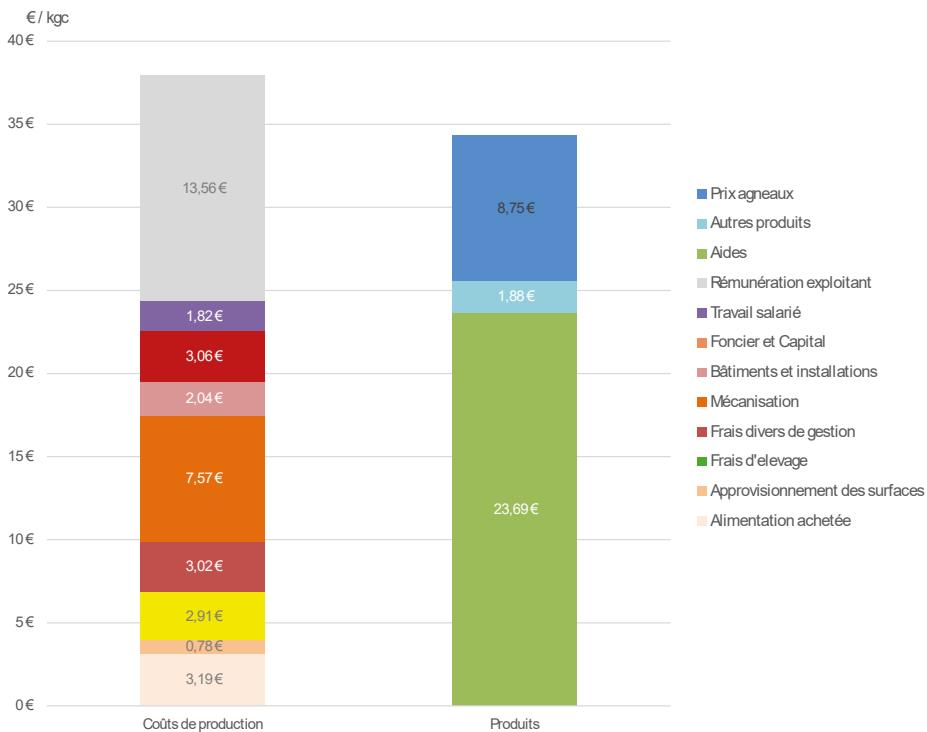
Une fois le coût de production rapproché des produits générés, il est intéressant de calculer le prix de revient d'un kilo de carcasse d'agneau. Pour cela, on déduit du coût de production les autres produits que la viande d'agneau et les aides.



Détermination des coûts de production des fermes du réseau ovin viande Inosys Sud-Est

Graphique 1

Coûts de production et produits des ateliers ovins viande de l'ensemble des fermes suivies



Coûts de production des fermes suivies

Sur les 50 fermes suivies, le coût de production moyen est de 37,94€/KgC. La rémunération du travail est le plus gros poste. Elle s'élève à 13,56€/kgC pour la main d'œuvre « exploitant » (rémunéré par convention à 2 SMIC – 36% du coût de production) plus 1,82€/kgC pour la main d'œuvre salariée.

Le prix de revient est de 12,38€/KgC. C'est le prix auquel devrait être vendue la viande d'agneau pour rémunérer à 2 SMIC les exploitants.

Les produits eux s'élèvent à 34,32€/kgC dont 69% proviennent des aides. La rémunération permise est ici de 1,56 SMIC par UMO (Unité de Main d'œuvre exploitant).

Tableau 1

Présentation des indicateurs d'évaluation des coûts de production pour l'ensemble des fermes

		MOYENNE SUD-EST (50 FERMES)
Produit de l'atelier (€/éq. kgc)	Total des produits de l'atelier OV (vente d'agneaux, réformes, laine et aides) / volume produit	10,63
Coût de production de l'atelier (€/kgC)	Total des charges affectables à l'atelier OV (charges courantes, amortissements et charges supplétives) / volume produit	37,94
Productivité de la main-d'œuvre (kgc/UMO ov)	Volume produit /nombre d'UMO rémunérée (exploitants + salariés) dédiée à l'atelier OV	5 300
Prix de revient (€/éq. kgc)	Coût de production – produits joints et aides de l'atelier OV / volume produit	12,38
Rémunération permise (SMIC/UMO exploitant)	Produit total de l'atelier OV – coût de production OV hors travail	1,56

Groupe des fermes de montagne (18 élevages)

Pour ce groupe, le coût de production est de 41,15 € avec là encore une part importante de la rémunération des exploitants (à 2 SMIC) : 32% et des charges de bâtiments de plus du double des autres systèmes. Les produits sont de 36,23€/kg de carcasse avec là encore une part importante des aides : 72%. Le prix de revient est de 13,22€. La rémunération permise est de de 1.5 SMIC.

Graphique 4

Coûts de production et produits des ateliers oviens viande de la zone de montagne

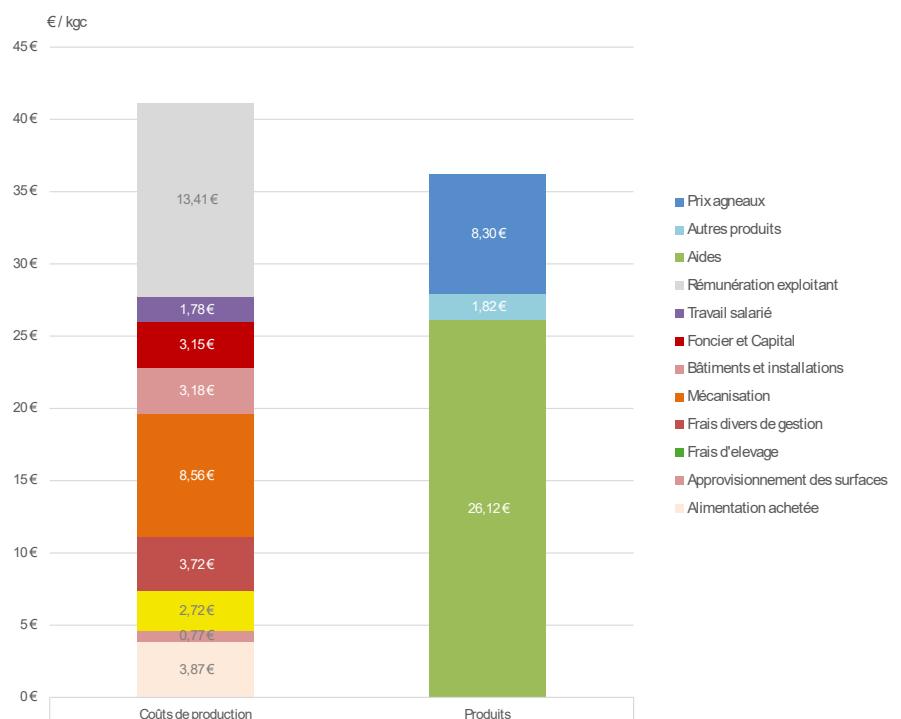


Tableau 4

Présentation des indicateurs d'évaluation des coûts de production pour les fermes de la zone de montagne

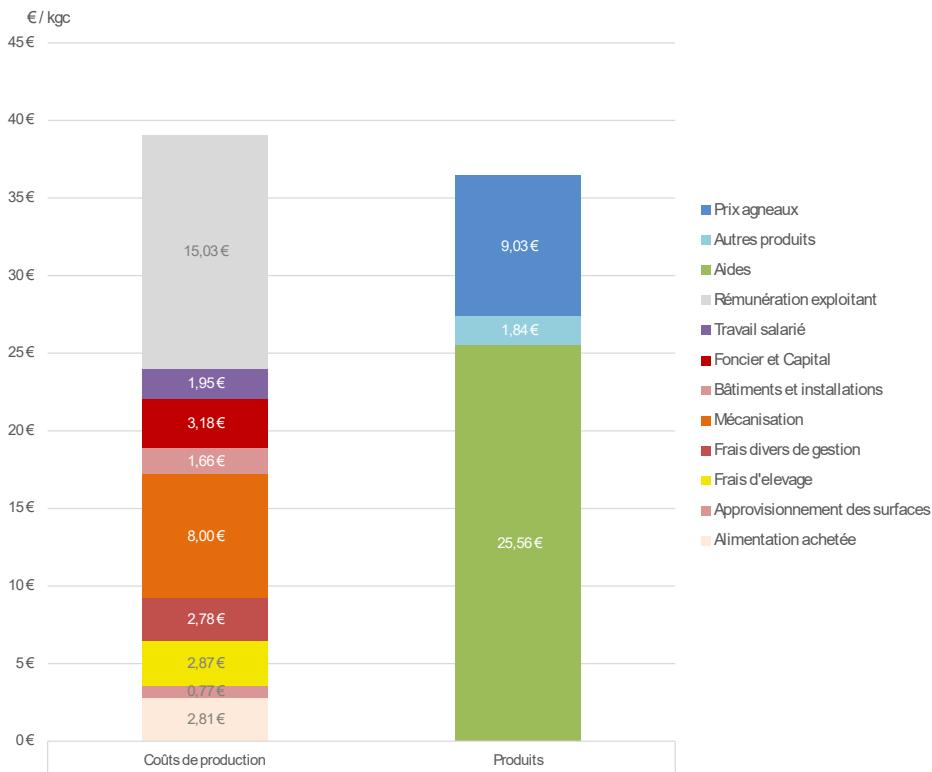
	MOYENNE MONTAGNE (18 ÉLEVAGES)
Produit de l'atelier (€/éq. kgc)	Total des produits de l'atelier OV (vente d'agneaux, réformes, laine et aides) / volume produit 10,12 €
Coût de production de l'atelier (€/kgC)	Total des charges affectables à l'atelier OV (charges courantes, amortissements et charges supplétives) / volume produit 36,23€
Productivité de la main-d'œuvre (kgc/UMO ov)	Volume produit /nombre d'UMO rémunérée (exploitants + salariés) dédiée à l'atelier OV 4 034
Prix de revient (€/éq. kgc)	Coût de production – produits joints et aides de l'atelier OV / volume produit 13,22€
Rémunération permise (SMIC/UMO exploitant)	Produit total de l'atelier OV – coût de production OV hors travail 1,5



Groupe de fermes des Préalpes (26 élevages)

Graphique 3

Coûts de production et produits des ateliers ovins viande de la zone de préalpes



Pour ce groupe, le coût de production est de 39,06 €/kgC. Pour pouvoir rémunérer la main d'œuvre exploitant (à 2 SMIC), il faudrait donc que celle-ci pèse pour 38% du coût de production. Les produits s'élèvent à 36,43€/kgC avec une part importante des aides (70%). Le coût de revient est de 11,66€/kgC.

La rémunération permise est de 1.86 SMIC.

Tableau 3

Présentation des indicateurs d'évaluation des coûts de production pour les fermes de la zone de préalpes

MOYENNE PRÉALPES (26 ÉLEVAGES)		
Produit de l'atelier (€/éq. kgc)	Total des produits de l'atelier OV (vente d'agneaux, réformes, laine et aides) / volume produit	10,87 €/KgC
Coût de production de l'atelier (€/kgC)	Total des charges affectables à l'atelier OV (charges courantes, amortissements et charges supplétives) / volume produit	36,43€/KgC
Productivité de la main-d'œuvre (kgc/UMO ov)	Volume produit /nombre d'UMO rémunérée (exploitants + salariés) dédiée à l'atelier OV	4 391
Prix de revient (€/éq. kgc)	Coût de production – produits joints et aides de l'atelier OV / volume produit	11,66€/KgC
Rémunération permise (SMIC/UMO exploitant)	Produit total de l'atelier OV – coût de production OV hors travail	1,86



Groupe des fermes de plaine (7 élevages)

Attention, cette moyenne est calculée seulement à partir des résultats de 7 exploitations (hétérogènes dans leurs pratiques : 1 sous-groupe diversifié producteur de foin +1 sous-groupe plutôt herbassier) en zone de plaine.

Pour ce groupe, le coût de production est de 25,71€/kgC. Ce coût plus faible que dans les autres systèmes peut s'expliquer par une productivité de la main d'œuvre plus importante que dans les autres zones : 9 939 kgC produits par UMO à rémunérer (5 300 kgC pour l'ensemble) due notamment à des troupeaux de taille supérieure.

Les produits sont plus faibles que la moyenne : 21.85€/kg avec notamment un volume d'aide beaucoup moins important.

Pour ce groupe, le coût de revient est de 12,80€/KgC.

La rémunération permise est de 0,69 SMIC par UMO.

Cette rémunération faible du travail de l'exploitant vient de la difficulté dans notre méthode de travail à bien répartir la main d'œuvre affectée à chaque atelier présent sur l'exploitation.

Graphique 2

Coûts de production et produits des ateliers oviens viande de la zone de plaine

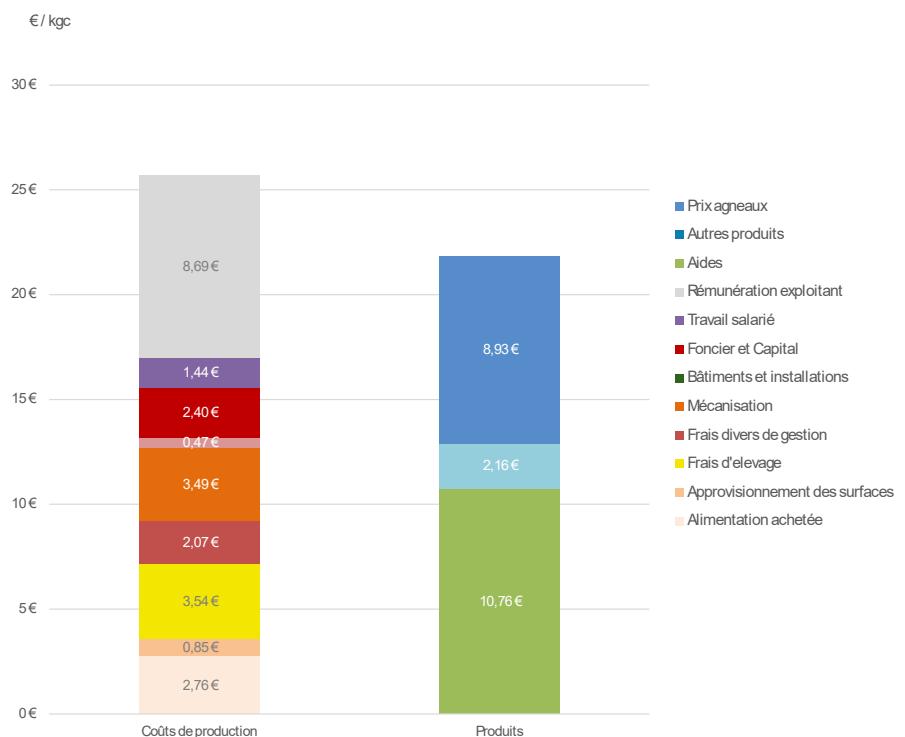


Tableau 2

Présentation des indicateurs d'évaluation des coûts de production pour les fermes de la zone de plaine



		MOYENNE PLAINES (7 ÉLEVAGES)
Produit de l'atelier (€/éq. kgc)	Total des produits de l'atelier OV (vente d'agneaux, réformes, laine et aides) / volume produit	11,09
Coût de production de l'atelier (€/kgC)	Total des charges affectables à l'atelier OV (charges courantes, amortissements et charges supplétives) / volume produit	25,71
Productivité de la main-d'œuvre (kgc/UMO ov)	Volume produit /nombre d'UMO rémunérée (exploitants + salariés) dédiée à l'atelier OV	9 939
Prix de revient (€/éq. kgc)	Coût de production – produits joints et aides de l'atelier OV / volume produit	12,80
Rémunération permise (SMIC/UMO exploitant)	Produit total de l'atelier OV – coût de production OV hors travail	0,69

AMÉLIORER LE COÛT DE PRODUCTION

Produire plus de kg de carcasse = premier levier

C'est le seul levier sur lequel l'éleveur peut jouer facilement et parfois sans augmenter de manière proportionnelle ses charges :

- Gestion des animaux improductifs : reforme et échographies
- Pratique de reproduction efficace : préparation des brebis et des bêliers à la lutte, utilisation de bêlier vasectomisé
- Reduction de la mortalité des agneaux.

Optimiser la productivité !

On peut approcher la productivité de son troupeau à l'échelle individuelle (productivité numérique économique moyenne, soit le nombre d'agneaux vendus par brebis présente), soit à l'échelle globale du troupeau, cela revient à quantifier la production équivalente d'agneaux du troupeau en kg carcasse qu'on ramènera par UMO rémunérée (comprenant ainsi la main d'œuvre exploitant et salariée).

Les deux interprétations de la productivité qui peuvent être faites sont les suivantes :

1. Une productivité de la main d'œuvre faible et une main d'œuvre affectée à l'atelier importante se traduisent par des coûts de production élevés, du fait d'une main d'œuvre importante à rémunérer.
2. Une productivité de la main d'œuvre importante et une main d'œuvre affectée à l'atelier faible se traduisent par des coûts de production optimisés, du fait d'une main d'œuvre faible à rémunérer

Les objectifs à viser en systèmes pastoraux (source Inosys ovin viande Sud-Est) : 5 500 kg / UMO rémunérée pour des troupeaux de plus de 400 brebis par UMO/
A contrario, une productivité < 4 500 kg / UMO rémunérée est considérée comme préoccupante.

Pour en savoir plus : [Repères pour le groupe « Ovin viande, Pastoraux » - actualisation 2023](#)



Attention au coût de mécanisation

C'est généralement le 2^{ème} poste de coût. Il est lié au confort de travail mais il est nécessaire de le dimensionner aux besoins de chaque élevage et de miser sur son entretien régulier.



Repères des coûts de production en ovin viande

ANNÉE 2023 POUR LA ZONE SUD-EST

Ce document présente les résultats de calcul de coûts de production obtenus au cours de la campagne 2023 issus de 52 fermes de références ovines du dispositif Inosys-Réseaux d'Elevage. Ces résultats sont présentés par localisation géographique et contexte pédoclimatique des fermes : plaine, préalpes et montagne.

Les coûts de production se calculent à l'échelle d'un atelier de production, dans le cas étudié, il s'agit d'atelier ovin viande. Cette approche coûts de production permet d'approcher les niveaux de rémunérations permises pour le travail des exploitants. On observe que la rémunération varie de 0,7 SMIC par UMO en zone de plaine à 1,9 SMIC par UMO en zone de montagne pour l'année 2023.

Rédaction : Rémi Leconte (MRE PACA - r.leconte@mre.paca.fr) - Maxime Marois (Institut de l'Élevage - maxime.marois@idele.fr)

Document édité par l'Institut de l'Élevage
149, Rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
Novembre 2025 - Réf. : 0025 602 061

Conception : Beta Pictoris - **Réalisation :** Sarah Dauphin (Institut de l'Élevage) - **Crédit photos :** Rémi Leconte

Avec la contribution de :
Marie Breissand - Chambre d'agriculture 04 / Fabien Davy - Chambre d'agriculture 05 / Elodie Lagier - Chambre d'agriculture 05 / Dorian Mézel - Chambre d'agriculture 05 / Benoit Esmengiaud - Chambre d'agriculture 06 / Fanny Sauguet - Chambre d'agriculture 13 / Claire Guyon - Chambre d'agriculture 84 / Marie Cabrol - Chambre d'agriculture 26 / Catherine Venineaux - Chambre d'agriculture 38 / Alice Ringuet (Chambre d'agriculture 83)

Pour en savoir plus : <https://inosys-reseaux-elevage.fr>

<https://mrepaca.fr/documentation/ovins/>